

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Koerich, le 29 juillet 2024

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. : 150/2024

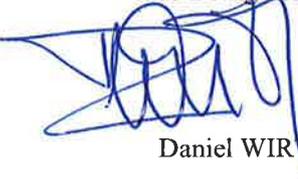
AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 22 février 2024 présentée par le bureau SCHROEDER&ASSOCIES S. A. à 13, rue de l'Innovation L-1896 KOCKELSCHEUER au nom de l'Administration communale de Koerich, 2, rue du Château L-8385 Koerich aux fins d'obtenir un renouvellement de l'autorisation n° EAU-AUT-22-0503 (décision n° EAU-AUT-22-0503 délivrée par la Ministre de l'Environnement et du Climat et du Développement durable selon la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau en date du 12 Août 2022) concernant la gestion des eaux dans le cadre du réaménagement de la rue Montée Saint-Hubert à Koerich a été autorisée par le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 12 juillet 2024 (réf. : EAU-AUT-22-0503-R24.1).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 30 juillet 2024.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH

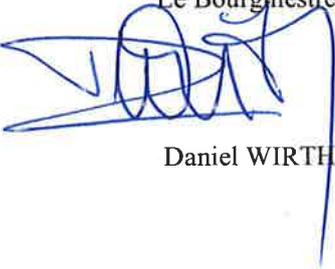


Le Secrétaire, *ff*

~~Tim Epstein~~
~~Patrick LECOQ~~

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que l'avis ci-dessus a été publié et affiché au public pendant 40 jours à la maison communale de Koerich à partir du 30 juillet 2024, conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH



Le Secrétaire, *ff*

~~Patrick LECOQ~~
Tim Epstein